



PRR (Rail Passengers' Rights Regulation) PSH/PMR

POLYVALENCE ET MOINDRE COÛT POUR SEULE RÉPONSE !

Suite à une révision de la réglementation européenne concernant l'accessibilité et la prise en charge des personnes à mobilité réduite dans les transports, la Direction met en œuvre un plan d'adaptation des gestes métiers du personnel sol et bord aux conséquences multiples.

Pour la Fédération CGT des cheminots, d'autres choix s'imposent.

Les obligations qui incombent désormais aux ASCT sont définies sur le principe d'effectuer cette mission en l'absence de personnel au sol.

Or, la Direction transforme les gares en PANG, plaçant ainsi les voyageurs et particulièrement les PSH et PMR en situation délicate, devenant ainsi les laissés-pour-compte de la déshumanisation ! À rebours, la CGT porte des exigences en matière de service public ferroviaire pour répondre aux besoins des usagers, en matière d'accessibilité notamment.

Il est donc nécessaire de stopper la casse des emplois des cheminot·e·s en contact avec les usagers. Dans ce cadre, la réinternalisation des missions de prise en charge des voyageurs PSH/PMR doit être une priorité pour la direction de SNCF Voyageurs. La Fédération CGT des cheminots invite la Direction à prendre en compte le rapport de la défenseure des droits : « [...] *La défenseure des droits recommande d'abord à la SNCF et à sa filiale Gares et Connexions, dans le cadre des obligations lui incombant au titre de l'article L. 2101.1 du Code des transports, de maintenir des guichets ouverts dans l'ensemble des gares de voyageurs, d'interrompre la fermeture des gares sur le réseau TER dans le but de transformer celles-ci en PANG[...]* ».

DES GESTES MÉTIERS QUI ÉVOLUENT

La Direction profite de l'évolution réglementaire pour élargir les missions des ASCT par la prise en charge des personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite. La Fédération CGT des cheminots affirme que les conditions d'exercice des métiers ne doivent pas évoluer au fil des réorganisations et des possibilités offertes par la mise en place de l'accord Classifications-Rémunérations, qui, en supprimant les filières et en effaçant les contours métiers, fait la part belle à la polyvalence...

DES GARES VOYAGEURS AUX PANG, LA NÉCESSITÉ D'UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE !

Si permettre l'accessibilité pour tous marque une réelle avancée, l'emploi demeure au cœur de cet enjeu. Les cheminot·e·s sont des acteurs essentiels pour garantir le traitement et la réalisation d'une production de qualité en sécurité. Il est donc urgent de remettre la formation au centre du parcours professionnel afin que les cheminot·e·s soient formés tout au long de leur carrière pour travailler en toute maîtrise de leurs gestes et obligations. Redonnons du sens au travail par une formation de qualité et un parcours professionnel dans un cadre social de haut niveau !

L'accessibilité est un enjeu essentiel du service public ferroviaire. Aussi, cela exige des moyens conséquents et non pas du bricolage ! C'est à ce prix que les voyageurs en situation de handicap pourront voyager en train dans des conditions optimales. Il y a nécessité de mettre aux normes les quais, l'accès aux gares et l'équipement des matériels roulants pour donner plus d'autonomie face au handicap, visible ou invisible !

Aussi la Fédération CGT des cheminots exige :

- **la réhumanisation des gares et l'arrêt de leur transformation en PANG ;**
- **l'ouverture des gares du premier au dernier train ;**
- **la réhumanisation des trains en mettant fin à l'EAS/ANS.**

